

5. Barres de commande pour réacteurs :

barres spécialement conçues ou préparées pour le réglage de la vitesse de la réaction dans un réacteur nucléaire au sens du point 1 de la présente annexe. Ceci englobe, outre l'absorbant de neutrons, les dispositifs de support ou de suspension de cet absorbant, s'ils sont fournis séparément.

6. Tubes de force pour réacteurs :

tubes spécialement conçus ou préparés pour contenir les éléments combustibles et le fluide de refroidissement primaire d'un réacteur au sens du point 1 de la présente annexe à des pressions de travail supérieures à 50 atmosphères.

7. Tubes en zirconium :

zirconium métallique et alliages à base de zirconium, sous forme de tubes ou d'assemblages de tubes en quantités supérieures à 500 kg par an, spécialement conçus ou préparés pour être utilisés dans un réacteur au sens du point 1 de la présente annexe, et dans lesquels le rapport hafnium/zirconium est inférieur à 1/500 parties en poids.

8. Pompes du circuit de refroidissement primaire :

pompes spécialement conçues ou préparées pour faire circuler le fluide de refroidissement primaire pour réacteurs nucléaires au sens du point 1 de la présente annexe.

9. Usines de retraitement d'éléments combustibles irradiés, et équipement spécialement conçu ou préparé à cette fin :

L'expression « usine de retraitement d'éléments combustibles irradiés » englobe les équipements et composants qui entrent normalement en contact direct avec le combustible irradié et servent à le contrôler directement, ainsi que les principaux flux de matières nucléaires et de produits de fission pendant le traitement. Les éléments de l'équipement considérés comme étant visés par l'expression « et équipement spécialement conçu ou préparé à cette fin » comprennent :

- 1) les machines à dégainer les éléments combustibles irradiés : dispositifs télécommandés spécialement conçus ou préparés pour être utilisés dans une usine de retraitement susmentionnée, et destinés à couper, hacher ou cisailier des assemblages, faisceaux ou barres de combustible nucléaire irradiés;
- 2) les récipients protégés contre le risque de criticité (par exemple ceux de petit diamètre, annulaires ou plats) spécialement conçus ou préparés en vue d'être utilisés dans une usine de retraitement susmentionnée pour dissoudre du combustible nucléaire irradié, qui peuvent résister à des liquides fortement corrosifs chauds et dont le chargement et l'entretien peuvent être télécommandés.